



Ollainville

DELIBERATION
N° CM 40/024/2025

DÉLIBÉRATION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Séance du 1^{er} avril 2025 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
27

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} avril, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués les 20 mars 2025 et 26 mars 2025, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, M. Thierry FAVOCCIA,
Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M.
Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Véronique MAFFÉO,
Mme Adeline CLOGENSON, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M.
Julien BOUILLON, Mme Sylvie MARCHAND, M. Laurent MEUNIER, Mme Valérie RICHETIN,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ qui donne procuration à M. Olivier MALECAMP, M. Nicolas FOUQUE qui donne procuration à M. Nicolas PIOT, Mme Isabelle BOTIN qui donne procuration à M. Jean-Michel GIRAUDEAU, M. Thierry DELCUPE qui donne procuration à M. Julien BOUILLON, Mme Christine ROUSSET qui donne procuration à Mme Marie-Christine HARISLUR.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sophie Anne PÉAN

- **Renouvellement des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, par délibération n° CM 02/042/2020 du Conseil Municipal du 9 juin 2020, une commission d'appel d'offres a été constituée et ce pour la durée du mandat,

Considérant les articles L 2121-22 et L 1411-5 du CGCT qui prévoient que les membres de la CAO (titulaires et suppléants) doivent être élus à la proportionnelle au plus fort reste, pour permettre l'expression du pluralisme,

Considérant que ce mode de scrutin est incompatible avec des élections complémentaires au sein d'une CAO (TA Versailles 5 février 2019, Préfet Essonne c/ SIAVB),

Considérant la démission de Monsieur Philippe JOLY, Conseiller Municipal et membre titulaire siégeant au sein de la CAO,

Considérant que la liste “Agir pour la démocratie” ne dispose plus de membres titulaires siégeant au sein de la CAO,

Considérant que la liste “Agir pour la démocratie” ne dispose plus de membres suppléants siégeant au sein de la CAO,

Considérant qu’il convient donc de procéder au renouvellement complet de la commission de CAO,

Considérant qu’outre le Maire, son président, cette commission est composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus par le Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant que l’élection des membres élus de la commission d’appel d’offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu’il convient de procéder de même pour l’élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires, sauf si l’assemblée délibérante décide « à l’unanimité de ne pas procéder au scrutin secret »,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L’UNANIMITÉ**

- **Décide** de procéder à main levée à l’élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la commission d’appel d’offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Membres titulaires

Nombre de votants : 27

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 5,4

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1, conduite par M. GIRAUDEAU - MALECAMP Olivier - CHAPDELAIN Marie-Hélène - DELCUPE Thierry - FOUQUE Nicolas - BONNEMYE Patrick	24	4	0	4
Liste 2, conduite par Mme MARCHAND : - RICHETIN Valérie - MEUNIER Laurent - MARCHAND Sylvie	3	0	1	1

- **Proclame** élus les membres titulaires suivants :

1. MALECAMP Olivier (liste n°1)
2. CHAPDELAIN Marie-Hélène (liste n°1)
3. DELCUPE Thierry (liste n°1)
4. FOUQUE Nicolas (liste n°1)
5. RICHETIN Valérie (liste n°2)

Membres suppléants

Nombre de votants : 27

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 5,4

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1, conduite par M. GIRAUDEAU - PIOT Nicolas - GOURDY Ludovic - BONNIER Didier - MAFFÉO Véronique - PAREUX Pierre	24	4	0	4
Liste 2, conduite par Mme MARCHAND : - MEUNIER Laurent - MARCHAND Sylvie -	3	0	1	1

- **Proclame** élus les membres suppléants suivants :

1. PIOT Nicolas (liste n°1)
2. GOURDY Ludovic (liste n°1)
3. BONNIER Didier (liste n°1)
4. MAFFÉO Véronique (liste n°1)
5. MEUNIER Laurent (liste n°2)

Le 3 avril 2025

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

